



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 août 2009  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatrième session

Point 72 de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

## **Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Dans sa résolution 63/138, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de la résolution. Le présent rapport fait le point sur ce qui s'est passé au cours de l'année écoulée dans le domaine de la sûreté et de la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'action menée par le Département de la sûreté et de la sécurité pour mettre en œuvre les recommandations de l'Assemblée générale contenues dans la résolution 63/138, dont l'application relève de la responsabilité du Département.

On y décrit les menaces qui ont pesé sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire au cours de l'année écoulée, et on y fait le point sur les mesures prises pour faire accepter l'idée d'un dispositif de gestion de la sécurité renforcé et élargi à l'échelle du système, et pour en préparer la mise en place.

\* A/64/150.



## **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 63/138, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de ladite résolution. La période examinée va du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009.

## **II. Problèmes de sécurité et menaces contre le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire**

2. Dans de nombreux endroits, le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire ont continué à faire face à une détérioration de la sécurité, ce qui a entravé leur capacité de mener à bien des programmes dont dépend la survie de nombreuses personnes. Le non-respect des emblèmes et de l'action des organisations humanitaires est une tendance, déjà décrite dans de précédents rapports, qui s'est confirmée. Au cours de la période visée par le rapport, le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire ont été victimes d'attaques qui n'étaient pas dirigées contre eux dans des situations de conflit ouvert, et ont été de plus en plus souvent pris pour cibles par des extrémistes, des groupes armés et des éléments marginaux dans de nombreuses zones d'opération, une situation exacerbée par une campagne de dénigrement conduite par des extrémistes appelant à la violence contre le personnel humanitaire. Face à cette sombre réalité, l'ONU a poursuivi son programme de réforme de la sécurité, engagé avec la création du Département de la sûreté et de la sécurité. Cette initiative s'inspire des constatations du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier, ainsi que des recommandations et conclusions qui y ont fait suite, et des examens supplémentaires qui ont été effectués. Mû par ces conclusions et ces principes, le Département s'emploie à renforcer la capacité et les moyens de l'Organisation, de sorte qu'elle puisse évoluer dans des situations de plus en plus difficiles, étant entendu qu'il ne peut y avoir de programme sans sécurité ni de sécurité sans les ressources nécessaires.

3. L'attaque terroriste contre les bureaux des Nations Unies à Hargeisa (Somalie), le 29 octobre 2008, qui a fait deux morts et six blessés parmi le personnel des Nations Unies, et l'enlèvement de hauts fonctionnaires des Nations Unies constituent la preuve manifeste de l'efficacité de l'appel à la violence contre le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire, lancé par des extrémistes au niveau mondial. Par ailleurs, le 9 juin 2009, deux fonctionnaires internationaux ont été parmi les victimes de l'attentat-suicide à la bombe perpétré contre l'hôtel Pearl Continental à Peshawar (Pakistan). Les extrémistes faisant de plus en plus appel aux médias, les revendications locales se traduisent par des actions menées au nom de groupes terroristes internationaux, ce qui nécessite le renforcement des mesures de sécurité partout dans le monde et demande des moyens et des ressources considérables.

4. La menace terroriste contre le système des Nations Unies ne constitue pas un phénomène nouveau. Depuis la création de l'Organisation, de nombreuses factions opportunistes font de la propagande contre le système des Nations Unies. Cette propagande a toujours été intermittente et passagère jusqu'à ce qu'une campagne de

propagande anti-ONU lancée en 1998 par des groupes terroristes notoires aboutisse, en 2006, à une déclaration dans laquelle l'Organisation était accusée de participer à une conspiration internationale. En 2007, le terrorisme international a élargi sa campagne de propagande, qui vise maintenant les activités humanitaires des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales. Ces sentiments ont contribué à la multiplication des actes d'hostilité contre le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire dans des zones où de tels arguments ont servi à justifier le recours à la violence. La multiplication généralisée des attentats ciblés prouve que les groupes extrémistes de moindre importance ont été endoctrinés par cette campagne bien orchestrée et estiment désormais que les travailleurs humanitaires sont des cibles légitimes.

5. Là où la menace extrémiste est moins pressante, il faut faire face à d'autres difficultés en matière de sûreté et de sécurité. Le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire sont souvent aux prises avec les mêmes menaces que la population civile qu'ils s'efforcent d'aider. Ils sont exposés à des attaques directes et indirectes, au harcèlement, à des manifestations publiques violentes, au banditisme et à la délinquance dans les zones de conflit et celles qui sortent d'un conflit, ainsi que dans les pays en proie à des tensions économiques, politiques et sociales. Les enlèvements et les prises d'otages, pour des raisons politiques, économiques ou criminelles, ont continué de plus belle pendant la période visée et ont parfois entraîné la mise en place de dispositifs à grande échelle pour venir à bout de situations de prises d'otages prolongées, nécessitant un investissement considérable en termes de temps et de ressources. Là où les travailleurs humanitaires n'ont pas été l'objet d'attaques directes, ils ont tout de même été exposés au vol, au harcèlement et à l'intimidation.

6. Le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies étant aux prises avec de plus en plus de situations difficiles dans le monde, un examen approfondi des instructions permanentes a dû être effectué pendant la période visée, l'idée étant d'élargir et de pérenniser les opérations, surtout dans les zones de conflit ou celles qui sortent d'un conflit, tout en maintenant le niveau le plus élevé de sécurité pour les effectifs et de sécurité opérationnelle. Le renforcement du cadre commun de gestion des risques en matière de sécurité et l'adoption d'un nouveau concept axé sur la menace en ce qui concerne le système de niveau de sécurité visent à maintenir une véritable présence du système des Nations Unies même dans des situations d'insécurité extrême. Cependant, il est urgent de débloquent des moyens et de mettre en place de nouveaux outils stratégiques pour faire face à l'évolution de la situation en matière de sécurité.

7. Au cours de la période examinée, le nombre de morts par suite d'actes de violence, parmi le personnel civil des Nations Unies<sup>1</sup>, a augmenté pour atteindre un total de 27. Au cours de la période précédente, ce nombre était de 23 et comprenait les 17 fonctionnaires tués dans l'attentat perpétré à Alger. Sur les 27 personnes tuées, 11 l'ont été en Afrique (dont 8 en Somalie, 1 en République démocratique du Congo, au Kenya et au Soudan); 7 au Moyen-Orient (en Israël, en Cisjordanie et à Gaza); 5 dans les Amériques (4 en Haïti et 1 en Colombie); et 4 dans la région Asie-

<sup>1</sup> L'ONU est responsable de la sécurité de plus de 100 000 fonctionnaires et de quelque 300 000 personnes à charge.

Pacifique (3 au Pakistan et 1 en Afghanistan)<sup>2</sup>. On trouvera à l'annexe du présent rapport la liste du personnel ayant trouvé la mort à la suite d'actes de violence. Au cours de la période examinée, sept membres du personnel des Nations Unies – deux agents recrutés sur le plan international et cinq recrutés sur le plan national – ont perdu la vie dans un accident d'avion en République démocratique du Congo.

8. Les agents recrutés sur le plan national demeurent particulièrement vulnérables et comptent pour la majorité des blessés et des victimes. Sur les 27 fonctionnaires tués, 25 étaient des agents recrutés sur le plan national. La plupart étaient chauffeurs et gardes de sécurité ou contrôlaient la distribution des secours; ils occupaient des postes qui les obligeaient à être en première ligne dans des zones de conflit. Parfois, les agents recrutés sur le plan national ont perdu la vie en exerçant des fonctions essentielles, en qualité de responsables des opérations ou d'agents de sécurité locaux, pour l'exécution des opérations dans des zones jugées trop dangereuses pour les fonctionnaires internationaux. De telles attaques risquent de perturber les opérations de secours dont dépend la survie de nombreuses personnes, et d'en atténuer l'effet.

9. Des agents recrutés sur le plan national ont subi des menaces ou des manœuvres d'intimidation en Afghanistan, au Pakistan, en Somalie et au Soudan, du fait de leurs fonctions ou simplement parce qu'ils travaillaient pour le système des Nations Unies. Ils sont par ailleurs extrêmement vulnérables en dehors des heures de travail. Ayant des liens familiaux et sociaux, ils courent un plus grand risque. Une prime de risque est versée le cas échéant, mais d'autres mesures doivent être mises en place en faveur des fonctionnaires qui sont susceptibles de courir davantage de risques du fait des fonctions qu'ils exercent dans des zones particulièrement dangereuses (par ex., s'ils manipulent de l'argent liquide ou s'occupent de questions sensibles). Des formations additionnelles de sensibilisation à la sécurité sont dispensées dans tous les lieux d'affectation.

10. Durant la période examinée, on a enregistré 273 attaques<sup>3</sup>, 505 cas de harcèlement et d'intimidation, 654 vols qualifiés, 258 agressions et 131 détournements de véhicules. On a signalé 208 arrestations de personnel des Nations Unies et de personnes à charge par des acteurs étatiques et 50 cas de détention par des acteurs non étatiques. Il s'est produit en outre 89 cas d'effraction ou d'occupation de bureaux des Nations Unies et 628 violations de domicile.

11. D'après les informations provenant des responsables désignés des questions de sécurité<sup>4</sup>, le plus grand nombre d'atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies<sup>5</sup> et du personnel des organisations non gouvernementales s'est produit en Afrique (2 030 et 755, respectivement), au Moyen-Orient (1 172 cas en tout) et dans la région Asie-Pacifique (638 et 335, respectivement).

---

<sup>2</sup> Ces données reposent sur les informations communiquées par les responsables désignés des questions de sécurité des Nations Unies dans 159 pays.

<sup>3</sup> Il s'agit d'attaques contre des locaux, des installations et des convois qui ont fait ou non des morts et/ou des blessés.

<sup>4</sup> Le plus haut responsable des Nations Unies en poste est chargé de la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies, de leurs personnes à charge et de leurs biens dans la région où il est affecté.

<sup>5</sup> Attaques, assassinats, arrestations et détentions par des acteurs étatiques et autres, agressions, actes de harcèlement et d'intimidation, effractions ou occupations de bureaux, disparitions de personnes, vols, enlèvements et violations de domicile.

12. Les responsables désignés ont continué à signaler au Département de la sûreté et de la sécurité de nombreuses atteintes à la sécurité des organisations non gouvernementales, des organismes internationaux et des organismes intergouvernementaux; même si ces informations étaient irrégulières et incomplètes, les organisations non gouvernementales n'étant pas tenues de communiquer ces données à l'ONU. Au cours de la période visée, 36 membres du personnel international et national d'organisations non gouvernementales ont trouvé la mort à la suite d'actes de violence : 12 en Somalie, 7 en Afghanistan, 3 au Mali et au Soudan, 2 en République démocratique du Congo, au Pakistan et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et 1 au Bénin, en Éthiopie, en Haïti, en Mauritanie et au Sénégal. On a enregistré d'autres atteintes à la sécurité du personnel des organisations non gouvernementales, notamment 109 attaques, 37 cas de détention par les autorités de l'État et 70 cas de détention illégale par des acteurs non étatiques, 70 agressions, 187 cas de harcèlement, 59 cas d'effraction ou d'occupation des locaux, 257 vols à main armée, 134 détournements de véhicules, 135 violations de domicile et 164 vols importants<sup>6</sup>.

13. Les actes de violence contre le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire dans les zones de conflit ou celles qui sortent d'un conflit ont continué; c'est le cas en Afghanistan, en Colombie, en Somalie et au Soudan.

14. Les conditions de sécurité en Afghanistan sont parmi les plus dangereuses dans lesquelles les organismes des Nations Unies interviennent. La Section de la sûreté et de la sécurité appuie les activités de plus de 24 entités des Nations Unies, comptant plus de 1 000 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 5 000 fonctionnaires recrutés sur le plan national qui assurent un large éventail d'activités humanitaires et de développement dans le cadre du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). La structure de sécurité appuie notamment les activités de gouvernance, d'appui électoral, de distribution de denrées alimentaires et de respect des droits de l'homme, ainsi que l'assistance dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de la distribution d'eau et de l'assainissement, de la remise en état des infrastructures et de nombreux autres secteurs. Bien que l'essentiel des fonctionnaires se trouvent à Kabul, une présence des Nations Unies, avec un dispositif de sécurité en conséquence, a été établie au cours des deux dernières années dans plus de 20 antennes à l'extérieur de la capitale, dont sept ont été mises en place avec l'aide de la Section de la sûreté et de la sécurité de la MANUA au cours des deux années passées. Des évaluations constantes des risques de sécurité et des mesures d'atténuation appropriées permettent d'effectuer plus de 1 000 missions par mois dans l'ensemble du pays, y compris avec des destinations dans des zones à risque très élevé. Des évaluations des risques axées sur les programmes sont régulièrement réalisées de concert avec la planification des programmes afin d'optimiser la sécurité et l'efficacité des activités. En dépit de cela, 2008 a été l'année la plus noire pour ce qui est des incidents (91) visant les organismes des Nations Unies en Afghanistan, et la violence tend nettement à augmenter depuis le début de 2009.

---

<sup>6</sup> Le nombre d'atteintes à la sécurité du personnel des organisations non gouvernementales qui sont des partenaires d'exécution et contribuent aux opérations des Nations Unies est donné à titre indicatif. Cependant, on constate que les actes de violence contre les travailleurs humanitaires augmentent dans des situations d'urgence complexes, traduisant un niveau de risques plus élevé.

15. La Colombie est un autre environnement complexe comportant des risques de sécurité élevés dans lequel l'ONU intervient. Une insurrection active depuis 50 ans faisant intervenir plusieurs groupes armés illégaux, la culture de stupéfiants et des activités illicites connexes, des taux de criminalité relativement élevés et des catastrophes naturelles de tous types exigent des programmes de sécurité efficaces et bien conçus. Le personnel de sécurité des Nations Unies appuie les activités de 25 organismes du système comptant plus de 180 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 1 500 fonctionnaires recrutés sur le plan national qui travaillent dans 54 bureaux locaux des Nations Unies répartis dans 22 endroits différents. En comptant les personnes réputées à charge, le nombre total de ces personnes dépasse 3 000. Le Département de la sûreté et de la sécurité est présent sur la scène avec du personnel international dans la capitale et cinq bureaux régionaux, et, avec du personnel recruté sur le plan national, dans deux antennes dont le nombre devrait passer à quatre cette année. Les entités du système des Nations Unies effectuent en moyenne 300 missions sur le terrain par jour pour mener des activités dans des domaines aussi diverses que la fourniture d'un appui global à plus de 3 millions de personnes déplacées, la surveillance de l'élimination des cultures illicites et la substitution de cultures, les droits de l'homme, et la lutte contre le recrutement d'enfants soldats et contre le VIH/sida. Une attention considérable est accordée aux activités de lutte contre les mines en Colombie, pays qui détient le taux le plus élevé de nouvelles victimes, et où la présence de ces engins met en danger le personnel et les opérations des Nations Unies ainsi que la population locale. Des mesures appropriées d'atténuation des risques, dont une grande capacité de collecte et d'analyse de données d'information, ainsi qu'une étroite coopération avec tous les acteurs pertinents permettent au système des Nations Unies de mener à bien ses travaux avec environ un tiers de ses missions effectuées dans des environnements considérés à haut risque. L'équipe de sécurité en Colombie a mis au point un programme de formation solide et efficace qui prépare le personnel à opérer dans de tels environnements et rend possible la réalisation des activités prescrites. Les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et les partenaires opérationnels bénéficient du même appui.

16. L'environnement opérationnel et les conditions de sécurité en Somalie sont uniques, en ce qu'aucune autre opération des Nations Unies ne s'effectue dans des conditions de sécurité aussi extrêmes. La capacité locale de faire face aux situations d'urgence et aux incidents est quasi inexistante et il est normalement impossible de fournir aux opérations des Nations Unies la protection, l'appui médical et les autres infrastructures de base nécessaires. L'assistance des forces internationales de maintien de la paix se limite aux moyens d'action de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à Mogadiscio. Bien que la crise humanitaire soit considérée comme la pire qu'ait connue le pays depuis 1993, les menaces contre les organismes des Nations Unies se sont aggravées en 2008, obligeant à modifier rapidement les dispositions de sécurité. Huit fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan national ont été tués dans des actes de violence entre juin 2008 et janvier 2009, plus de 10 ont été gravement blessés, trois ont été enlevés pendant de longues périodes et un fonctionnaire est porté disparu depuis juin 2008. Le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Hargeisa a été la cible d'un attentat-suicide en octobre 2008 et six autres bureaux ont été attaqués ou pillés au cours de la période considérée. En dépit de l'augmentation des dangers qui mettent de plus en plus directement en péril la vie des fonctionnaires, le personnel de

sécurité des Nations Unies<sup>7</sup> a, dans une certaine mesure, réussi à atténuer les risques en adaptant les dispositions de sécurité et en coopérant sur les questions de sécurité avec le Gouvernement, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), les autorités des clans locaux et même avec les insurgés. Plusieurs prises d'otages ont été réglées avec l'aide d'interlocuteurs locaux de toutes obédiences politiques confondues. Cela a permis de poursuivre les principaux programmes humanitaires qui viennent en aide à quelque 3,2 millions de personnes, soit environ 43 % de la population. Les missions des Nations Unies à Mogadiscio, qui avaient été suspendues en 2008, ont repris en mars 2009 et sont régulièrement déployées sur le terrain dans l'objectif d'établir, à terme, un bureau des Nations Unies à Mogadiscio, pour donner corps à l'engagement politique et renforcer les capacités humanitaires.

17. Au Soudan<sup>8</sup>, un dispositif commun de gestion de la sécurité a appuyé plus de 9 000 fonctionnaires des Nations Unies dans un grand nombre d'activités de programme menées par des organismes, fonds et programmes, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires opérationnels dans l'ensemble du pays.

18. Parmi les activités d'appui à la sécurité menées par la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), on notera les grandes étapes du processus de l'Accord de paix global, dont la campagne de désarmement, démobilisation et réintégration et la tenue future d'élections nationales. Ces deux initiatives ont associé différents organismes des Nations Unies et requis l'établissement de bureaux supplémentaires de l'Organisation dans l'ensemble du pays, notamment dans des zones où la présence des Nations Unies avait jusqu'à cette date été limitée, voire inexistante. Récemment, le Département de la sûreté et de la sécurité a appuyé l'organisation de multiples évaluations de toutes ces zones en collaboration avec les autorités nationales. Ces efforts devraient permettre, après examen de l'équipe de pays chargée de la sécurité, d'exécuter des programmes essentiels tout en assurant la sécurité du personnel civil des Nations Unies.

19. Dans le Sud-Soudan, région frontalière avec la République démocratique du Congo et la République centrafricaine, des attaques mortelles se sont poursuivies en Equatoria centrale et occidentale. Depuis la fin 2008, plus de 65 000 personnes ont été déplacées et plus de 25 000 réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo sont entrés au Sud-Soudan. Le système des Nations Unies a réagi en lançant une opération faisant intervenir six organismes et de nombreuses ONG. Plus de 2 000 personnes ont péri à cause des violences intertribales depuis le début de 2009 dans les États de Jonglei, de Warrap, des lacs et les trois États d'Equatoria. La MINUS a appuyé avec des informations sur la sécurité l'ensemble des interventions menées par les organismes des Nations Unies et des ONG pour aider plus de 135 000 personnes déplacées dans tout le Sud-Soudan grâce à de vastes opérations humanitaires dans des zones extrêmement instables et difficiles d'accès. En tout, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires, avec l'appui du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité sur le terrain, mettent actuellement en œuvre 27 interventions vitales faisant intervenir des programmes d'aide humanitaire multisectoriels d'une valeur de plus de 200 millions de dollars destinés à plus de 250 000 bénéficiaires dans huit États du Sud-Soudan.

<sup>7</sup> Comprend le Département de la sûreté et de la sécurité et le personnel de sécurité des fonds, programmes et institutions.

<sup>8</sup> Y compris le Darfour.

20. Pour ce qui est de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), malgré des défis, la Section de la sécurité a permis de mener et appuyé plusieurs types d'opérations au Darfour, telles que l'exécution de 127 missions d'évaluation essentielles, l'ouverture de trois nouvelles antennes et l'appui de vastes programmes d'urgence vitaux qui offrent à plus de 2,3 millions de civils des services de base allant de l'alimentation, la distribution d'eau, et l'assainissement à la vaccination en passant par le logement. Les problèmes auxquels la Section de la sécurité se heurte au quotidien sont les suivants : a) des effectifs limités en personnel de sécurité; b) un climat d'insécurité marqué par un conflit diffus entre le Gouvernement soudanais et des factions rebelles; c) le nombre toujours croissant de groupes dissidents des mouvements rebelles; et d) une situation politique et des conditions de sécurité complexes en raison de la mise en accusation du président soudanais en exercice par la Cour pénale internationale et des enlèvements et raptés des membres du personnel humanitaire des ONG, ainsi que les vols et braquages de véhicules.

### **III. Respect des droits fondamentaux, privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et autres personnels**

21. Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies est fondé sur le principe fondamental que c'est au gouvernement hôte qu'il appartient au premier chef d'assurer la sécurité et la protection des fonctionnaires, des personnes à leur charge et de leurs biens, ainsi que des biens appartenant à l'Organisation. Au paragraphe 14 de sa résolution 63/138, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour faire pleinement respecter les droits fondamentaux, privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et autres personnels participant à des activités relevant du mandat d'une opération des Nations Unies, et de demander que les dispositions applicables de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (ci-après dénommée « Convention générale »), de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (ci-après dénommée « Convention des Nations Unies sur la sécurité du personnel ») soient incorporées dans les dispositions concernant le personnel des Nations Unies et le personnel associé des accords de siège et autres accords sur le statut des missions que négocie l'Organisation.

22. En l'occurrence, il est d'usage depuis longtemps d'incorporer les dispositions de la Convention générale ainsi que d'autres dispositions relatives à l'obligation du gouvernement hôte d'assurer la sûreté et la sécurité de l'ONU et de son personnel dans les accords de siège conclus par l'Organisation. En outre, les accords sur le statut des forces récemment conclus, ainsi que ceux en cours de négociation, font référence à la Convention générale et la Convention des Nations Unies sur la sécurité du personnel.

23. Par ailleurs, les hauts fonctionnaires des Nations Unies ont continué d'examiner avec les États Membres les questions notamment relatives aux droits fondamentaux, privilèges et immunités ainsi qu'à la sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies et de solliciter leur appui pour l'amélioration de l'environnement opérationnel.

24. Certains gouvernements continuent d'imposer des restrictions à l'importation, au déploiement et à l'utilisation de matériels de communication et autres essentiels à la sûreté et sécurité des opérations de l'ONU et de son personnel, en violation des instruments juridiques internationaux mentionnés plus haut. Ces restrictions peuvent être extrêmement préjudiciables à l'Organisation des Nations Unies et à sa capacité de mener à bien son mandat. Dans les cas où les efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies avaient échoué, les hauts fonctionnaires des Nations Unies ont directement demandé aux représentants permanents de les aider à gérer la situation.

25. Le Secrétaire général espère que, conformément au paragraphe 15 de la résolution 63/138 de l'Assemblée générale, les gouvernements coopéreront avec l'ONU pour conclure dans les meilleurs délais des accord de siège, y compris les accords sur le statut des forces, contenant des dispositions adéquates relatives à la sûreté et la sécurité de l'Organisation et son personnel, notamment les dispositions clefs de la Convention générale et de la Convention des Nations Unies sur la sécurité du personnel.

#### **IV. Arrestations et détentions**

26. Au cours de la période examinée, 25 membres du personnel des Nations Unies ont été arrêtés ou détenus sans que l'Organisation ait pu exercer son droit de protection. En outre, un fonctionnaire a été porté disparu en Érythrée et un en Somalie.

#### **V. Collaboration et coopération aux mesures de sécurité**

##### **A. Collaboration à la sécurité entre l'Organisation des Nations Unies et les États hôtes**

27. Dans sa résolution 63/138, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer le système de gestion de la sécurité et a invité l'Organisation des Nations Unies et, le cas échéant, les autres organisations humanitaires, à analyser mieux encore, en étroite collaboration avec les États hôtes, les menaces qui pèsent sur leur sûreté et leur sécurité. On espérait que cela aiderait à mieux gérer les risques en favorisant la prise de décisions éclairées sur l'opportunité de maintenir une présence effective sur le terrain et renforcer la collaboration à la sécurité avec les gouvernements des pays hôtes dans l'intérêt de la sûreté et de la sécurité du personnel, et notamment le soutien accordé aux responsables désignés de l'Organisation des Nations Unies pour les questions de sécurité dans leur collaboration avec les autorités des pays hôtes. L'Organisation s'est employée à améliorer les dispositifs concrets intéressant les préoccupations de sécurité et les mesures prises incombant aux gouvernements des pays hôtes.

28. Par conséquent, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité<sup>9</sup> a préconisé que chaque lieu d'affectation ait un suppléant désigné, choisi

<sup>9</sup> Mécanisme de gestion des mesures de sécurité des Nations Unies, composé d'institutions, de fonds, de programmes et de départements, qui discute et examine les mesures et questions de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

sur une liste de deux représentants prédésignés d'institutions, de fonds ou de programmes de l'équipe de pays ou de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité pour remplacer le responsable désigné en cas d'absence ou d'empêchement.

29. De plus, les services du siège du Département de la sûreté et de la sécurité ainsi que son personnel de sécurité sur le terrain ont redoublé d'efforts pour améliorer la liaison avec les éléments de sécurité des pays hôtes afin d'obtenir des renseignements plus rapides et plus utiles de nature à permettre aux programmes des Nations Unies de se poursuivre dans des conditions de sécurité difficiles.

## **VI. Mesures prises pour rendre plus efficace le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies**

30. Vu le rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies, le Secrétaire général a prié le Comité de haut niveau sur la gestion d'entreprendre l'examen détaillé de ses recommandations et de préparer des recommandations et des options réalisables pour rendre plus efficace le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Un comité directeur a donc été créé, sous la présidence du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, avec la participation du Département de la sûreté et de la sécurité et des représentants au plus haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

31. Suivant l'approche et la vision nouvelles, le Département vise à promouvoir trois grands principes : « comment rester », « pas de programme sans sécurité » et « pas de sécurité sans ressources », ce qui montre que le système des Nations Unies tout entier se fait de la sécurité une idée neuve en : a) recentrant sa gestion; et b) poursuivant diverses initiatives comme la formation à la sécurité et la sensibilisation systématique à la sûreté, le renforcement de la gestion du stress traumatique, l'amélioration de la gestion de l'information en matière de sécurité, l'adoption d'un nouveau cadre d'analyse des menaces et des risques, la création d'une capacité de gestion des crises et l'extension des dispositifs de sécurité aux missions de terrain.

### **A. Recentrage du système de gestion de la sécurité**

32. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies font et doivent faire partie intégrante de toutes ses activités; il est donc impératif de renforcer la sûreté de ce personnel, qui travaille dans des conditions de plus en plus difficiles et dangereuses face aux conflits armés, au terrorisme, aux prises d'otages, aux enlèvements, au banditisme, aux harcèlements et à l'intimidation.

33. Depuis la création du Département de la sûreté et de la sécurité, de grands progrès ont été faits vers la création d'un système unifié et renforcé pour gérer la sécurité selon le principe fondamental qui impose au pays hôte la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du personnel et selon le mandat d'une application normalisée des mesures de sécurité convenues au niveau des pays, avec un appui et un contrôle opérationnels du système de gestion de la sécurité suffisants pour

permettre la réalisation des programmes et activités des Nations Unies dans les conditions les plus sûres et les plus favorables.

34. Le Conseil des chefs de secrétariat a adopté une déclaration engageant les États Membres à assumer pleinement leur responsabilité de gouvernement hôte en reconnaissant l'évolution de l'environnement de sécurité dans lequel le personnel des Nations Unies doit œuvrer et en veillant à ce que les mesures nécessaires soient prises pour le protéger contre les menaces identifiées (voir CEB/2009/1, annexe).

35. Le Conseil des chefs de secrétariat a également demandé aux États Membres d'apporter aux ressources de base destinées au système de sécurité des Nations Unies des contributions suffisantes pour faire face à la nouvelle réalité et de veiller à ce que les organismes des Nations Unies disposent durablement de ressources financières suffisantes à affecter la sécurité pour leur permettre d'exécuter leur mandat efficacement et en toute sécurité.

36. L'hostilité grandissante envers l'Organisation des Nations Unies, les attaques ingénieuses contre son personnel, ses locaux et ses biens, et le fait qu'elle doive opérer dans des zones de conflits complexes soulignent toute la difficulté que présente l'exécution de mandats et de programmes indispensables. Malheureusement, c'est souvent lorsque le pays hôte est le moins apte à assurer la sécurité des opérations humanitaires de l'Organisation – voire de ses propres citoyens – que cet apport est le plus nécessaire. Vu ce nouveau paradigme du système de gestion de la sécurité, il est impératif de réaliser des programmes de sécurité bien conçus, efficaces et rapides dans un système des Nations Unies décentralisé.

37. Les grandes recommandations pour un plan d'ensemble menant dans tout le système à un dispositif de gestion de la sécurité renforcée sont les suivantes :

a) Un changement fondamental de culture et d'état d'esprit à l'échelle du système des Nations Unies, où l'on passerait du principe « quand partir » à celui de « comment rester », consistant à œuvrer en étroite collaboration avec les gouvernements hôtes et les communautés locales de façon à comprendre les risques et à les gérer, par l'adoption d'un nouveau mode de gestion de la sécurité;

b) Un plus grand intérêt porté à la sûreté et à la sécurité du personnel recruté sur le plan national;

c) La création du Groupe exécutif de la sécurité, présidé par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, en vue de faciliter la prise de décisions rapide en cas d'impasse ou face à des situations susceptibles de causer la mort ou des blessures graves;

d) L'introduction d'un nouveau concept axé sur les menaces pour la définition du système des niveaux de sécurité;

e) L'élaboration d'une politique et de principes directeurs des Nations Unies pour la sûreté et la sécurité des biens;

f) La réaffirmation de la responsabilité des États Membres s'agissant de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies, en qualité de gouvernements hôtes d'une part, et de fournisseurs de ressources financières accrues nécessaires et correspondant aux nouveaux besoins, d'autre part.

38. Au cours de la période examinée, les efforts du Département de la sûreté et de la sécurité pour transversaliser la gestion de la sécurité à tous les niveaux et exécuter un plan de renforcement du dispositif de gestion de la sécurité dans tout le système des Nations Unies ont reçu l'appui essentiel du Conseil des chefs de secrétariat et du Comité de haut niveau sur la gestion. Tout aussi important a été le fait que les chefs d'institutions, de fonds et de programmes ont reconnu la nécessité d'une sécurité efficace et appuient le Secrétaire général et le Département pour renforcer les moyens de l'Organisation à cet égard.

39. Dans le cadre de l'action menée pour promouvoir un climat de responsabilité parmi les agents de sûreté et de sécurité, le Département a continué à travailler en étroite collaboration avec les organisations du système des Nations Unies et les départements du Secrétariat pour accroître la sensibilisation de la responsabilité des cadres pour tous les acteurs du dispositif de sécurité des Nations Unies. Une révision de l'organisation générale des responsabilités les précisera pour les cas où le personnel des Nations Unies travaille dans des zones d'insécurité qui exigent des mesures d'atténuation dépassant ce qu'on peut attendre des gouvernements hôtes. De plus, le Conseil des chefs de Secrétariat a recommandé que les départements, institutions, fonds et programmes participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies mettent tous au point un cadre interne de responsabilité, en explicitant le rôle et les responsabilités de chacun quant à la sûreté et à la sécurité (voir CEB/2009/HLCM/18). Comme l'ONU continue inévitablement d'œuvrer dans des conditions d'insécurité, on a aussi préconisé de s'attacher à renforcer sa capacité de gestion des risques pour trouver un meilleur équilibre entre les risques identifiés et les prestations des programmes.

40. S'agissant de la sécurité du personnel recruté sur le plan national dans le système des Nations Unies, on a entrepris, par le biais du Comité directeur du Comité de haut niveau sur la gestion, de mettre au point, au niveau interinstitutions, des propositions pour améliorer les mesures de sécurité le concernant. Les mesures actuelles en place pour ce personnel dans les situations de crise ont été examinées et les informations et les enseignements issus des 15 dernières années ont été étudiés pour illustrer les problèmes les plus tenaces, définir la gamme la plus large des ripostes possibles et souligner les grandes questions les plus délicates à aborder, non seulement dans le contexte des crises de sécurité, mais aussi dans celui des catastrophes naturelles de plus en plus graves et de leurs effets sur les opérations et le personnel.

## **B. Initiatives du Département de la sûreté et de la sécurité**

41. Le Département a continué de donner la priorité aux initiatives visant à fournir au terrain le maximum d'appui. Il a lancé un « examen mondial des responsables désignés » à une réunion au Siège pour surveiller les mécanismes pour leur déploiement, leur formation et leur appui. La décision de former tous les suppléants désignés crée une importante tâche que le Département a entreprise en lançant un programme de formation en ligne portant sur l'essentiel avant la formation en personne. Le Groupe de gestion du stress traumatique a aidé 1 796 fonctionnaires affectés par des incidents graves, donné des conseils techniques à la Cellule de gestion des crises impliquée dans les prises d'otage, notamment au Niger, en Somalie et au Pakistan, et fourni un soutien spécialisé aux familles des

fonctionnaires en cause. Au total, les conseillers du Département ont aidé 10 276 personnes dans 20 pays, dont 3 601 ont reçu des conseils.

42. Tout au long de l'année, le Département a assuré un accès sécurisé aux informations liées à la sécurité et le nombre d'abonnés à son site Web est passé de 68 000 à 102 000, ce qui indique que les fonctionnaires ont de plus en plus conscience de la question. Environ 28 000 demandes d'habilitation de sécurité ont été traitées chaque mois pour des opérations dans le monde entier par le système intégré des contrôles de sécurité et du suivi des déplacements. Toutefois, ce suivi pose un problème car il exige que le fonctionnaire utilise bien l'outil fourni. Au Département, le Centre de coordination des crises a été mis en marche face aux multiples situations de crise et a notamment aidé au règlement heureux d'enlèvements au Niger et au Pakistan.

43. En réponse à une demande du Comité spécial des opérations de maintien de la paix faite en 2007, on a mis au point une mesure qui permet aux chefs de mission de faire bénéficier du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, les militaires et policiers déployés à titre individuel, qui ne sont pas couverts par les dispositifs de protection de la force. Dans le cadre de l'effort visant à encourager la cohésion dans tous les aspects de la gestion de la sécurité des Nations Unies, les chefs des éléments militaires et policiers des opérations de maintien de la paix font désormais partie de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité à l'appui du responsable désigné.

44. Au cours de la période examinée, le Département a adopté une vision stratégique révisée qui en fait un Département de la sécurité moderne et professionnel, avec une gamme nette de politiques, y compris les directives et l'appui opérationnel aux responsables désignés et aux équipes de coordination du dispositif de sécurité comme principaux acteurs de la sécurité sur le terrain. Cela suppose non seulement la fourniture par le Siège d'un soutien de sécurité suffisant face à toutes les questions qui se posent aux fonctionnaires sur le terrain, mais aussi un contrôle efficace de l'exécution pour assurer la responsabilité. Cela demande du Département qu'il concilie le contrôle stratégique avec la fourniture de ressources supplémentaires déployables lorsqu'une situation locale l'exige.

45. Lorsque les ressources du Département sont insuffisantes, il faut trouver le moyen de les hiérarchiser afin d'être encore à même de faire face à d'éventuels besoins opérationnels imprévus. Cela suppose qu'il puisse compter sur tout le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, y compris s'il y a lieu, les chefs d'institutions, fonds et programmes, pour assurer l'emploi optimal de leurs moyens de sécurité vers des objectifs communs, notamment dans les lieux vulnérables où les opérations des Nations Unies sont l'objet de menaces aiguës.

## **VII. Conformité aux normes opérationnelles**

46. L'Organisation des Nations Unies veille à ce que son personnel soit bien informé des risques liés à son déploiement et sache se conformer aux normes minimales de sécurité opérationnelle.

47. Le Groupe de la politique de la planification et de la coordination du Département de la sûreté et de la sécurité a continué de revoir toutes les politiques, procédures et directives en vigueur et a fait plusieurs recommandations pour un

système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies commun et renforcé. Par la coopération et la consultation avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, des normes minimales simplifiées de sécurité opérationnelle ont été établies; elles uniformisent le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, sans distinction entre le Siège, le terrain ou les missions. Elles sont le mécanisme essentiel pour gérer et atténuer le risque de sécurité en l'évaluant.

48. Le Groupe de la déontologie, de l'évaluation et du contrôle a effectué 14 inspections (contre 10 pour la période antérieure) pour que toutes les mesures de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, y compris les normes minimales de sécurité opérationnelles soient mieux obéies. Les résultats variaient selon les lieux, mais, sur une échelle de 1 à 5, la note moyenne était de 3,37 contre 3,59 l'année précédente et la conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelles était en moyenne de 80 % contre 83 % l'année précédente. Le Département ne juge pas cette légère baisse préoccupante car les lieux d'affectation visités étaient aussi les plus difficiles. Le Groupe a fait 350 recommandations pour améliorer la conformité aux mesures de sécurité dans divers bureaux.

49. Pour aider les équipes de pays des Nations Unies à effectuer des évaluations normalisées et systématiques, le Département a encore perfectionné ses mécanismes d'évaluation de la conformité aux normes et a continué à mettre au point le système de gestion de l'information déontologique pour assurer la transparence, une démarche commune et un accès facile aux renseignements déontologiques dans le système commun des Nations Unies.

### **VIII. Collaboration à la sécurité entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales**

50. Pendant la période examinée, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de promouvoir l'initiative « Sauver des vies ensemble » pour faire collaborer à la sécurité les Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et les organisations intergouvernementales, l'accent étant mis sur la création d'un réseau d'organisations non gouvernementales soucieuses de sécurité et désireuses, pour la gérer, d'échanger des informations et de partager leurs pratiques optimales. Pour resserrer les liens avec la communauté humanitaire, le Département a créé en 2006 un groupe de liaison avec les organisations non gouvernementales financé par des ressources extrabudgétaires. Bien que les contributions des donateurs n'aient pas suffi pour permettre de nombreuses missions sur le terrain ni une conférence internationale pour « Sauver des vies ensemble », comme le prévoyait le concept d'opérations, beaucoup a été réalisé, notamment s'agissant d'une volonté affirmée de la communauté humanitaire pour « Sauver des vies ensemble ». Guidés par l'Assemblée générale, les efforts du Département pour coopérer avec les organisations non gouvernementales ont été financés par des contributions extrabudgétaires volontaires.

51. L'importance du réseau du Département avec les organisations non gouvernementales ne saurait être surestimée car il sert de mécanisme de coordination constante. Chaque jour, le Groupe de liaison avec elles collecte et diffuse des renseignements essentiels sur la sécurité qu'il échange dans le monde

avec une cinquantaine d'agents de liaison pour les questions de sécurité. Ces échanges n'ont pas d'équivalent dans le système des Nations Unies, dont aucune autre entité n'a un réseau de partenaires d'exécution aussi complet et pratiquement ininterrompu. Le Département a ainsi permis un dialogue fructueux et fort nécessaire pour les questions de sécurité entre les Nations Unies et d'autres intervenants en cas de crises, et il continuera de renforcer ces mécanismes.

52. Bien que le plan de travail poussé sur le terrain ait été ajourné faute de moyens financiers, une mission en Afghanistan a été entreprise en novembre 2008 avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Il en est issu un canevas de collaboration renforcée à la sécurité entre la communauté humanitaire et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Le groupe a également contribué à la mise au point de plusieurs projets de collaboration à la sécurité entre les Nations Unies et les organisations non gouvernementales destinés aux appels globaux ou éclairés dans des lieux comme le Pakistan, Sri Lanka et l'Éthiopie. Le groupe a en même temps donné des conseils concrets pendant l'année à une cinquantaine de responsables désignés pour « Sauver des vies ensemble ». Il a aussi joué un rôle important pour enrichir l'expérience acquise par les organisations non gouvernementales face aux prises d'otages et aux enlèvements.

53. On a consacré beaucoup de temps et d'énergie au maintien d'une importante initiative pour « Sauver des vies ensemble » au Darfour, où les agents du Département chargés de la sécurité sur le terrain ont été déployés spécifiquement pour aider les organisations non gouvernementales. Ce projet a éprouvé de graves difficultés de recrutement mais, grâce à un appui supplémentaire des donateurs, un groupe d'agents a été identifié et est en cours de recrutement. On prévoit donc que le projet sera opérationnel à l'automne 2009. À ce stade, il semble avoir obtenu des donateurs un appui suffisant pour financer tout son budget de 2009 et du premier trimestre de 2010. L'initiative « Sauver des vies ensemble » ayant récemment été promue avec succès, il est fort probable que les objectifs du projet seront atteints dans l'année qui vient.

54. Il faut signaler que, parmi les initiatives de réforme de la sécurité, le Comité permanent interorganisations a créé un groupe directeur sur la sécurité qui, appuyé par le Département et axé sur l'initiative « Sauver des vies ensemble », sera notamment chargé d'étudier la collaboration future à la sécurité pour l'appui aux activités humanitaires du point de vue de la gestion des risques. On pense que cela mènera à un dialogue plus étroit entre tous les acteurs humanitaires sur la gestion du risque pour donner aux populations en détresse le maximum de chances et réduire les risques que courent le personnel, les avoirs et les bénéficiaires.

## IX. Observations et recommandations

55. **Je suis fort préoccupé par le nombre croissant d'atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire et je trouve très inquiétante la tendance à viser les travailleurs humanitaires pour des motifs politiques ou criminels, constatée notamment en Somalie, au Soudan et en Haïti.**

56. **Le personnel des Nations Unies se heurte régulièrement à des menaces de conflit armé, de terrorisme, d'enlèvement, de harcèlement, de banditisme et d'intimidation, et on lui demande de travailler dans des circonstances**

extrêmement difficiles. Je reste gravement préoccupé par le fait que, de plus en plus, on constate que le personnel humanitaire et celui des Nations Unies sont visés et partout de plus en plus vulnérables. Et, vu leurs circonstances particulières, les agents recrutés sur le plan local restent extrêmement vulnérables et doivent être soutenus en conséquence.

57. Je suis fort affligé par les pertes subies pendant la période à l'examen : 63 agents des Nations Unies et agents humanitaires ont été tués du fait de violences.

58. Dans le cadre de la révision en cours destinée à renforcer le dispositif de gestion de la sécurité, j'encouragerai encore le système des Nations Unies à prendre des mesures au plus haut niveau pour tenir compte en priorité des recommandations du Conseil des chefs de secrétariat, et notamment pour coopérer étroitement avec les gouvernements et les communautés locales des pays hôtes, en réaffirmant la responsabilité des États Membres s'agissant de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies, à la fois en tant que hôtes et en tant que fournisseurs du surcroît de ressources financières qu'exigent les besoins.

59. Sans méconnaître la responsabilité des États hôtes, il faut admettre que les Nations Unies doivent parfois opérer dans des secteurs où ils n'ont que des moyens limités. La communauté internationale attendant beaucoup des Nations Unies, j'invite les États Membres à reconnaître et à prendre en compte la nécessité de renforcer encore les structures de sécurité des Nations Unies et de mettre en œuvre des politiques et programmes de sécurité judicieux et bien conçus pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de son mandat dans de telles situations.

60. Je préconise des actions concertées dans tout le système pour comprendre, en se penchant sur leurs multiples vulnérabilités, les menaces contre le personnel et les opérations pour mettre l'accent sur la prise de mesures d'atténuation idoines et rapides.

61. Je trouve encourageante la vigueur avec laquelle la communauté internationale a souscrit à l'initiative « Sauver des vies ensemble » pour faire collaborer à la sécurité les Nations Unies et les organisations non gouvernementales, et j'invite les États Membres, hôtes et donateurs, à appuyer sans réserve cette importante initiative de sécurité. De plus, j'encourage l'étoffement de cette collaboration pour que les partenaires des Nations Unies bénéficient au maximum des progrès qu'elles font dans leurs procédures, programmes et efforts d'analyse des risques sur la sécurité.

62. Le Département de la sûreté et de la sécurité intensifiera ses efforts afin de a) réaliser et maintenir une capacité moderne et souple pour gérer l'information qu'exigent ses besoins analytiques et opérationnels; et b) introduire et utiliser des méthodes souples pour opérer en fonction des risques sur la sécurité.

63. J'invite les États Membres à appuyer la nouvelle vision stratégique du Département pour reconnaître que la structure de sécurité unifiée doit réaliser des politiques et programmes judicieux, bien conçus et bénéfiques dans tout un système décentralisé de gestion de la sécurité. Une organisation commune et pleinement coordonnée des responsabilités fournira des directives réalistes sur

chaque rôle et responsabilité intéressant la sécurité, dont l'ensemble des opérations et programmes des Nations Unies se serviront.

64. Le Département fournira une gamme précise de politiques et d'appuis opérationnels à tous les responsables désignés et aux équipes de coordination du dispositif de sécurité et, si les ressources s'amenuisent ou s'il y a des besoins opérationnels imprévus, il pourra déployer des renforts de sécurité mobilisables.

65. Au nom de tous les fonctionnaires des Nations Unies, je tiens à exprimer aux États Membres ma vive gratitude pour leur appui constant au Département de la sûreté et de la sécurité, et j'ai bon espoir qu'une approche pragmatique en la matière renforcera encore le système de gestion de la sécurité.

66. Au nom des Nations Unies, j'adresse mes condoléances les plus sincères aux familles de tous les fonctionnaires des Nations Unies et du personnel humanitaire qui ont perdu la vie en service commandé et je rends hommage à ceux qui continuent à œuvrer dans des conditions difficiles et périlleuses.

67. Je tiens à recommander à l'Assemblée générale de rester saisie de cette question et de continuer à appuyer le système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

### Personnel civil des Nations Unies qui a perdu la vie du fait de violences pendant la période examinée (1<sup>er</sup> juillet 2008–30 juin 2009)

<i>N°</i>	<i>Nom</i>	<i>Nationalité/organisation</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>	<i>Type d'incident</i>
1	Osman Ali Ahmed	Somalien/PNUD	Mogadiscio, 6 juillet 2008	Blessures par balle
2	Abdulkadir Diad Madker	Somalien/PAM	Wajid (Somalie), 15 août 2008	Blessures par balle lors d'un détournement de véhicule
3	Azizullah Almos	Afghan/MANUA	Province de Kandahar (Afghanistan), 14 septembre 2008	Attaque-suicide par véhicule piégé
4	Pesto Philip Ngere	Soudanais/PNUD	Wau (Soudan), 16 septembre 2008	Embuscade
5	Daniel Bastien	Haïtien/PAM	Cap Haïtien (Haïti), 29 septembre 2008	Assassinat
6	Abdinasir Adan Muse	Somalien/PAM	Merka (Somalie), 17 octobre 2008	Blessures par balle
7	Muktar Hassan Mohammed	Somalien/UNICEF	Région de Bakool (Somalie), 19 octobre 2008	Coup de feu
8	Mohammed Geele	Somalien/Département de la sûreté et de la sécurité	Hargeisa (Somalie), 29 octobre 2008	Attaque-suicide par véhicule piégé
9	Said Hashi	Somalien/UNOPS	Hargeisa (Somalie), 29 octobre 2008	Attaque-suicide par véhicule piégé
10	Jean Loubert Dion	Haïtien/FAO	Les Cayes (Haïti), 6 novembre 2008	Blessures par balle
11	Didace Namujimbo	Congolais/MONUC	Bukavu (République démocratique du Congo), 21 novembre 2008	Blessures par balle
12	Yaser Ahmad El Shaer	Palestinien/UNRWA	Gaza, 27 décembre 2008	Hostilités militaires
13	Yahya Mohd Sulaiman Abu Nimer	Palestinien/UNRWA	Gaza, 29 décembre 2008	Hostilités militaires

<i>N°</i>	<i>Nom</i>	<i>Nationalité/organisation</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>	<i>Type d'incident</i>
14	Arafa Hani A Dayem	Palestinien/UNRWA	Beit Lahia (Gaza,) 4 janvier 2009	Frappe de missile
15	Samir Rashid Mohammad	Palestinien/UNRWA	Gaza, 5 janvier 2009	Blessures par balle
16	Ibrahim Hussein Duale	Somalien/PAM	Région de Gedo (Somalie), 6 janvier 2009	Assassinat
17	Omar Moallim Mohamed	Somalien/PAM	District de Dayniile (Somalie), 8 janvier 2009	Blessures par balle
18	Maather Mohammad Abu Zneid	Palestinien/UNRWA	Gaza, 8 janvier 2009	Hostilités militaires
19	Iyad Mohd Syiam	Palestinien/UNRWA	Gaza, 15 janvier 2009	Hostilités militaires
20	Mohammad Ismail Siyam	Palestinien/UNRWA	Gaza, 15 janvier 2009	Hostilités militaires
21	Jean Marie Pierre	Haïtien/MINUSTAH	Petion Ville (Haïti), 25 janvier 2009	Coup de poignard
22	Sied Mohammed Hashim Raza	Pakistanaï/HCR	Quetta (Pakistan), 2 février 2009	Blessures par balle lors d'une prise d'otage
23	Theodore Lovansky	Haïtien/MINUSTAH	Port-au-Prince, 7 mars 2009	Assassinat
24	Peter Muchai Mungai	Kényan/ONUN	Gachie (Kenya), 17 avril 2009	Blessures par balle
25	Perseveranda So	Philippine/UNICEF	Peshawar (Pakistan), 9 juin 2009	Attaque-suicide par véhicule piégé
26	Aleksandar Vorkapic	Serbe/HCR	Peshawar (Pakistan), 9 juin 2009	Attaque-suicide par véhicule piégé
27	Carlos Alberto Cardenas	Colombien/UNODC	Colombie, 24 juin 2009	Blessures par balle

*(Voir notes page suivante)*

*(Notes du tableau)*

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MINUSTAH	Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
ONUN	Bureau des Nations Unies à Nairobi
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

---